

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 novembre 2017

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
| Date de convocation : 15/11/2017 | Membres en exercice : 19<br>Présents : 15 |
|----------------------------------|---|

### Ordre du jour

1. **Approbation procès-verbal (séance du 09/10)**
2. **Présentation projet adressage (La Poste)**
3. **Réhabilitation Ancien couvent des Capucins: lot n° 4 travaux supplémentaires**
4. **Décision modificative n° 1**
5. **Restauration cathédrale programme 2017 : résultat attribution marchés de travaux**
6. **Recensement population 2018 : recrutement agents recenseurs**
7. **Projet acquisition parcelle (ancienne voie ferrée)**
8. **Personnel**
  - Modification tableau des emplois
  - Non titulaires : contrat aidé CUI
9. **Commission travaux : compte-rendu/étude devis**
10. **Projet caserne gendarmerie : courriers**
11. **Présentation projet Office Public de l'Habitat**
12. **Questions diverses**
  - Dispositif « bourgs centres » (Région)
13. **Proposition achat presbytère**

**Présents** : MM COT, HAENER, GINESTET, DAUBRIAC, ANE, PELLIS, PIMOUNET, DESPAX, PENSIVY, BOUTINES, BERIOL, LABATUT, Mmes BEYRIA, CAILLE, VEGA.

**Absents/ Excusés** : Mme MATTIUZZO, DELORT, JOURDAN, SANGIOVANNI,

**Pouvoirs** (3) : Mme Sangiovanni à M Labatut, Mme Delort à M Cot, Mme Jourdan à M Ginestet.  
M BOUTINES a été nommé secrétaire de séance

### 1. Approbation procès-verbal de la séance du 09 octobre

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M COT demande le rajout à l'ordre du jour des 2 points :

- attribution d'un fonds de concours à la communauté de communes du Savès
- admission en non-valeur

Accord du conseil municipal.

### 2. Présentation projet adressage (La Poste)

M Cot tient à remercier la présence de MM Quagliato et Mittelberger de la Poste, venus exposer la prestation d'aide au projet d'adressage.

Il précise qu'une réunion d'informations et de présentation de cette démarche avait été organisée en 2016 à la communauté de communes.

A ce jour, il y a environ 222 points de contact sur la commune qui ne comportent pas d'adresse. L'adressage permet de localiser chaque logement par la dénomination de toutes les voies et la numérotation des habitations. Il cite l'exemple de quelques communes aux alentours qui l'ont réalisé.

M Cot donne la parole à M Quagliato.

M Quagliato expose et détaille la prestation d'aide à l'adressage proposée à la commune : les enjeux et les étapes de la démarche.

M Cot remercie MM Quagliato et Mittelberger.

Considérant l'enjeu majeur représenté par l'adressage pour les citoyens, les collectivités, et les entreprises : faciliter les accès des services (livraisons, secours, aide à domicile...), M le Maire propose de confier à La Poste la prestation d'aide à l'adressage comprenant :

- diagnostic, audit et conseil, réalisation du projet d'adressage et assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 6 560.70 € TTC.

M Pensivy demande si La Poste est le seul interlocuteur.

M Cot répond qu'il y a d'autres prestataires mais La Poste est le plus référent et spécialiste en matière d'adresses.

Le conseil décide de procéder à la dénomination et à la numérotation des voies des secteurs dépourvus d'adressage dans la commune et approuve la prestation d'aide à l'adressage présentée par La Poste d'un montant de 6 560.70 € TTC,

|         |    |      |    |        |   |       |   |
|---------|----|------|----|--------|---|-------|---|
| Votants | 18 | Pour | 16 | Contre | 1 | blanc | 1 |
|---------|----|------|----|--------|---|-------|---|

### **3.Réhabilitation Ancien couvent des Capucins: lot n° 4 travaux supplémentaires**

M le Maire expose à l'assemblée le problème rencontré au niveau de l'exécution des travaux concernant le lot n° 4 « Menuiseries » et notamment les fenêtres. Il rappelle tout d'abord :

- le contenu et le montant du marché de travaux du Lot n°4 Menuiseries  
TF : 69 603.48€ HT (dont 18 064 € / fenêtres)  
TC : 18 237.45 € HT (dont 18 237 €/fenêtres)
- les termes de l'avis ABF stipulé dans le permis de construire : « Les fenêtres auront des profils reprenant ceux des menuiseries anciennes, petits bois et parclozes chanfreinées, appuis en quart de rond. L'ensemble sera peint dans un gris clair dont la teinte sera validée par l'agent en charge du contrôle scientifique et technique ».

Il informe le conseil que le profil des menuiseries proposé par l'entreprise Dazeas a été refusé par l'Architecte des Bâtiment de France, chargé du contrôle de travaux, pour non-conformité avec l'avis du permis de construire.

M Baudéan, architecte, a fait réaliser les estimatifs pour la mise en conformité des menuiseries avec l'avis ABF ; le montant de la plus-value s'élève à 45 700€ht.

Après renseignements pris auprès de la préfecture, la réglementation ne permet pas, dans ce cas de figure, de contracter un avenant ; une nouvelle consultation pour la partie menuiseries extérieures a été préconisée.

M Cot estime la position des services de l'ABF trop stricte et exigeante dans l'application de leur avis, entraînant une plus-value conséquente de l'opération ; il regrette que l'ABF ne prenne pas en considération l'impact financier engendré pour la collectivité. Toutefois, il ne voit pas d'autre solution que de relancer une consultation.

MM Ané et Pimounet apportent les précisions et avis techniques quant à la différence des caractéristiques des menuiseries fournies par l'entreprise Dazeas et celles exigées par l'ABF. Le profil des menuiseries fournies leur semble en conformité avec l'avis ABF, respectant l'architecture du bâtiment. A leur sens, le profil demandé par l'ABF semble plus exigeant et pointilleux que celui décrit dans son avis.

M Despax suggère de réunir la commission locale de l'Avap pour en rediscuter si on considère sa position subjective.

Mme Caille propose de questionner la DRAC et de faire un recours écrit.

M Cot répond qu'il a posé la question et que la réponse obtenue est : le dépôt d'une nouvelle demande de permis serait possible mais le même avis ABF serait donné.

Après discussion, le conseil, à l'unanimité :

- demande dans un 1er temps à M le Maire, de contacter les services de la DRAC à nouveau, et de réunir la commission locale de l'AVAP pour évoquer ce point et notamment les prescriptions données au niveau des fenêtres ; afin de trouver une solution technique adaptée et permettant de maîtriser le budget de cette opération.

ABF (architecte des bâtiments de France)

#### 4. Décision modificative n° 1

M le Maire présente au conseil la décision modificative comportant les réajustements de crédits ci-après :

##### **Investissement**

###### Dépenses

|       |  |         |
|-------|--|---------|
| 2188  | Achat matériel                                       | - 4000€ |
| 165   | Dépôts et cautionnements                             | + 2000€ |
| 20422 | Subventions équipement (Trx dissimulation réseau Ora | + 2000€ |

##### **Ecriture d'ordre**

Concerne la partie de travaux (chaussée RD) de l'opération Réfection Trottoirs, rte de Toulouse

###### Dépense

204132(041) +1 584€

###### Recette

458201(041) + 1 584€

La décision modificative n° 1 est adoptée à l'unanimité

|         |    |      |    |        |   |       |   |
|---------|----|------|----|--------|---|-------|---|
| Votants | 18 | Pour | 18 | Contre | 0 | blanc | 0 |
|---------|----|------|----|--------|---|-------|---|

#### **5. Restauration cathédrale programme 2017 : résultat attribution marchés de travaux**

M le Maire rappelle le programme des travaux : restauration des décors peints, réfection de menuiseries, serrurerie, enduits et évacuation des eaux pluviales de 3 chapelles Nord.

Rappel de l'estimation maître d'œuvre : 76 600 € HT Critères de sélection des offres : prix 50%, valeur technique 50%

## Résultat attribution des marchés

| LOTS                                    | Entreprise  | Montant HT  |
|---|-------------|-------------|
| 1 restauration décors peints et retable | Atelier 32  | 39 647,25 € |
| 2. Menuiseries                          | Jérémy CROS | 8 152,00 €  |
| 3. Serrurerie                           | Art de Fer  | 5 000,00 €  |
| 4. Enduits                              | Sarl ACG    | 5 486,55 €  |
| 5. Evacuation eaux pluviales            | Sarl ACG    | 4 267,20 €  |
| TOTAL                                   |             | 62 553,00 € |

## **6. Recensement population 2018 : recrutement agents recenseurs**

M le Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018. La dotation forfaitaire attribuée par l'Insee est de 4089 €.

M Haener, coordonnateur communal, a procédé avec les services de l'Insee au redécoupage de la commune en 6 secteurs.

M le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de créer 6 emplois temporaires d'agent recenseur afin d'assurer le recensement de la population dont la mise en œuvre relève de la compétence de la commune.

Le conseil municipal décide :

- de créer 6 emplois temporaires à temps non complet d'agent recenseur,
- Les agents recenseurs seront chargés, sous l'autorité du coordonnateur, de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE.
- les agents recrutés seront rémunérés sur la base de l'indice brut 348 (base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1)
- M le Maire est chargé de procéder au recrutement de l'agent recenseur.
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget 2018.

Personnes recrutées : Pierre Guicherd, Noëlle Cazères, Josiane Lapeyre, Jeanine Barrot, Nadine Dupoux, Nicole Muller.

|         |    |      |    |        |   |       |   |
|---------|----|------|----|--------|---|-------|---|
| Votants | 18 | Pour | 18 | Contre | 0 | blanc | 0 |
|---------|----|------|----|--------|---|-------|---|

## **7. Projet acquisition parcelle (ancienne voie ferrée)**

M Cot expose au conseil, que lors d'une réunion de révision du PLU, l'opportunité d'acquérir la parcelle constituant l'emprise de l'ancienne voie ferrée (secteur « la Pouche ») a été abordée ; parcelle appartenant au Département.

L'acquisition de cette parcelle a été évoquée au sujet d'un aménagement futur de cette zone à

inclure dans les orientations du PLU (création éventuelle d'une liaison douce reliant les secteurs « Route de Montadet » et « La Pouche »).

M Despax précise qu'il a fait remarquer, lors de cette réunion, l'intérêt de réserver cette parcelle afin de créer une liaison verte.

M Cot ajoute qu'une rencontre avec la famille Soulès (propriétaire riverain) sera nécessaire afin de solutionner l'accès au droit de la route départementale et les droits de passage.

M Cot a pris contact avec le Département qui adressera une proposition après évaluation par le service des Domaines.

M le Maire propose au conseil l'acquisition de la parcelle, cadastrée S° AI n° 377, d'une superficie de 1740 m2 appartenant au Département et constituant l'emprise de l'ancienne voie ferrée.

Le conseil municipal :

- Décide l'acquisition de la parcelle cadastrée S° AI n° 377,
- charge M le Maire de prendre contact avec le Département pour les démarches nécessaires à l'achat.

|         |    |      |    |        |   |       |   |
|---------|----|------|----|--------|---|-------|---|
| Votants | 18 | Pour | 18 | Contre | 0 | blanc | 0 |
|---------|----|------|----|--------|---|-------|---|

## 8. Personnel

### -Modification tableau des emplois

M le Maire informe le conseil de l'admission au grade d'agent de maîtrise, au titre de la promotion interne, de 2 agents (MM Barrère et Lassus). Il propose la modification du tableau des emplois pour permettre les avancements de grade avec nomination au 1er janvier 2018.

Le Conseil Municipal adopte la modification du tableau des emplois présentée.

|         |    |      |    |        |   |       |   |
|---------|----|------|----|--------|---|-------|---|
| Votants | 18 | Pour | 18 | Contre | 0 | blanc | 0 |
|---------|----|------|----|--------|---|-------|---|

### - Non titulaires : contrat aidé CUI

M Cot informe le conseil que M Brousset termine son contrat à durée déterminée (20h convention CUI + 15 h surcroît de travail) au 31 décembre 2017.

M Dupont, ne renouvelant pas son Cdd de remplacement, M Cot propose :

- de mettre M Brousset sur le poste de l'agent titulaire en congé longue durée, à compter du 1er janvier,
- de recruter un agent non titulaire, pour surcroît de travail, à compter du 1er février.

M Boutines demande si les nouvelles priorités du gouvernement en matière de contrat aidé sont connues et en conséquence le questionne quant à la possibilité de recruter un autre contrat « CUI ».

M Cot fait part des difficultés pour les collectivités en matière d'accès aux contrats aidés depuis les modifications apportées à ce dispositif.

## 9. Commission travaux : compte-rendu/étude devis

M Cot expose le compte-rendu de la commission du 15 novembre.

Implantation d'un abribus sur voie communale n° 403 (secteur Barbet) : avis favorable du Département (transport scolaire). Modalité de l'éclairage à définir.

Dissimulation réseau Télécom : rue de l'Eglise et rue de la Glace

Devis Orange : 4 975,34 €

Accord du conseil

Eclairage public : changement des lampadaires

M Cot indique que le modèle retenu (Ramondère) est « Polaris ». Les travaux seront réalisés courant 1er trimestre 2018.

M Despax demande pourquoi le modèle actuel n'a pas été repris. Il en est de même pour le modèle choisi pour le centre-ville (garder le même modèle placé au Prat Beziau). Il souhaiterait une uniformité des styles d'éclairage dans la commune.

Concernant la Ramondère, M Cot répond que le modèle actuel faisait partie du choix.

M Ané présente les différents devis :

- Réparation de la nacelle

M Despax demande l'état général de l'engin. M Ané répond que l'état est bon ; vu son utilisation, la réparation devrait suffire.

Devis retenu : Ets Montaut 5 323€

- Achat auto laveuse (salle polyvalente)

Devis retenu : sté Karcher 6800€ HT

- Zinguerie Maison des associations

Devis retenu : Bosc Olivier 5575€ HT

Mme Vega présente les devis :

- Achat chapiteaux pour manifestations diverses et prêt aux associations  
2 chapiteaux 4m x 8 m

Devis retenu : France diffusion : 1 789.57 € HT

Une convention de prêt sera établie.

- Cache container poubelles

Cimetière : devis retenu : Jabor 673 € Place république/chemin religieuses : modèle à finaliser

M Despax préconise l'enlèvement des containers place de la République.

- Achat tables pliantes pour la salle Ramondère

lot de 50 tables (183x76) et 3 chariots : devis retenu : Vif fournitures 3 243 € ht (sous réserve revêtement anti tâches)

Fleurissement

Mise en œuvre en cours par M Laloz.

Réflexion engagée pour le site de la Grangette (labyrinthe fleuri) ; étude pour enherber le cimetière.

Demande Mme Lionneton (route de Toulouse) : problème de stationnement gênant de véhicules sur trottoir, devant sa maison.

M Pimounet propose de rajouter 4 plots anti-stationnement, en prolongement des existants, sur ce trottoir.

Accord du conseil.

## **10. Projet caserne gendarmerie : courriers**

M Cot informe le conseil de la réception de 2 courriers :

- lettre du Ministre de l'Intérieur (05/10/17) faisant état de l'inscription du projet dans la liste de programmation envisageable à court terme,
- lettre du colonel Detcheberry (16/10/17) informant de l'agrément du projet par le cabinet du ministère de l'intérieur

La poursuite de l'opération devra être validée par la Direction de l'évaluation de la performance des affaires financières et immobilières. Une rencontre a eu lieu à la mairie avec le commandant de gendarmerie Conrad et l'adjudant chargé des affaires immobilières, afin de présenter les différentes du projet.

M Cot invite les conseillers à une visite de la nouvelle caserne de gendarmerie de Gimont prévue le 20 décembre prochain à 9 h 30.

## **11. Présentation projet Office Public de l'Habitat**

M le Maire présente au conseil l'étude de faisabilité de l'Office Public de l'Habitat, établie par le cabinet Giavarini/Villeneuve, pour la construction de 10 à 15 logements individuels sur le terrain communal sis « La Ramondère ».

L'office public de l'Habitat projette de nouvelles constructions dans le secteur. Celui-ci vient de réaliser 14 logements à Samatan, route de Cazaux.

Considérant les besoins en matière de logements locatifs pour répondre à une demande locative croissante et afin d'accueillir de nouvelles familles (maintien des effectifs scolaires), M le Maire propose de donner un accord de principe sur le projet de construction de 10 logements à caractère social présenté.

Il soumet l'idée d'engager, d'ores et déjà, un travail au sein de la commission « urbanisme » afin d'étudier :

- le présent projet et son intégration dans un aménagement global de la zone concernée, en adéquation avec les orientations données au PLU,
- la vente de cette parcelle communale.

M Despax l'interroge au sujet de l'accès. Il souhaite que le chemin de terre soit conservé. D'après le plan présenté, il semble que les constructions soient trop rapprochées ; leur laisser plus de terrain permettrait un aménagement plus aéré et plus agréable.

Le conseil :

- Donne son accord de principe pour la construction de 10 à 15 logements individuels à caractère social par l'Office Public de l'Habitat sur le terrain communal sis « La Ramondère »,
- Donne son accord pour engager une réflexion et un travail au sein de la commission « urbanisme » afin d'étudier le présent projet et son intégration dans un aménagement global de la zone concernée et en adéquation avec les nouvelles orientations données au PLU (qualité environnementale et architecturale).

*MM Boutines et Pimounet, intéressés à l'affaire, ne prennent pas part au vote.*

|         |    |      |    |        |   |       |   |
|---------|----|------|----|--------|---|-------|---|
| Votants | 16 | Pour | 16 | Contre | 0 | blanc | 0 |
|---------|----|------|----|--------|---|-------|---|

## 12. Questions diverses

### – Dispositif « bourgs centres » (Région)

M le Maire informe le conseil que la Région Occitanie a décidé de soutenir les investissements publics locaux permettant de renforcer l'attractivité des « Bourgs-centres ». Cette nouvelle politique se traduit par la mise en place de dispositifs qui pourront être mobilisés en fonction des spécificités et du projet global de développement de chaque Bourg-centre.

La 1<sup>ère</sup> étape de ce dispositif consiste à élaborer un dossier de pré-candidature.

M Cot propose d'établir un dossier de pré-candidature avec les projets communaux identifiés. Il détaille le projet de liste des projets communaux correspondant aux thématiques contenus dans le dispositif.

Concernant le projet de la salle de sports, M Cot informe que l'étude de faisabilité peut être subventionnée à hauteur de 50% d'un montant maximum de 30 000€. Il pense que Lombez pourrait initier cette étude et la présenter à la communauté de communes.

M Despax estime que cette étude doit être proposée, en priorité à la C C du Savès. Si celle-ci refuse, la commune pourra la prendre à sa charge. De son point de vue, il manque dans la liste présentée : la rénovation du centre-bourg (place de la cathédrale, le lavoir, rues du centre-ville).

M Haener indique le rajout du rond-point de l'entrée de ville Rte de Toulouse.

Mme Caille précise que le CAUE a rendu la pré-étude demandée pour l'aménagement des abords du lavoir.

M Cot indique que ces projets seront rajoutés à la liste.

Le conseil donne son accord pour déposer un dossier de pré-candidature avec les projets communaux identifiés au titre du dispositif « bourgs-centres Occitanie ».

Liste des projets recensés :

- Rénovation globale de la piscine (tranches 2 et 3)
- Création éco mobilité avec cheminement, liaison et passerelles
- Aménagement mobilité piétonnière
- Achat ancienne voie ferrée
- Rénovation de 2 logements
- Construction de la gendarmerie
- Rénovation de la cathédrale
- ADAP Accessibilité
- Création d'un rond-point RD 626
- Création d'un rond-point entrée de ville rte de Toulouse
- Aménagement ferme de la Ramondère
- Rénovation du centre-bourg (place cathédrale, lavoir, rues du centre-ville)
- Salle de sports

|         |    |      |    |        |   |       |   |
|---------|----|------|----|--------|---|-------|---|
| Votants | 18 | Pour | 18 | Contre | 0 | blanc | 0 |
|---------|----|------|----|--------|---|-------|---|

\*\*\*

### Bail Trésorerie

Suite à la fermeture de la trésorerie au 01/01/2018, réception de la résiliation du bail de location de la Trésorerie à compter du 9 février 2018.



M Cot indique qu'un rendez-vous est prévu avec le Directeur des finances au sujet des permanences.

\*\*\*

M Despax est surpris de ne pas voir le projet des passerelles à l'ordre du jour.

M Cot répond que M Salières a été relancé.

M Pimounet ajoute qu'il a contacté et relancé M Salières et l'architecte. Il leur a demandé un dossier complet afin de pouvoir déposer rapidement les demandes de subvention.

D'autre part, M Cot informe le conseil du projet de « l'aménagement de l'Ave du Dr Raynaud » pour lequel une réunion a eu lieu avec le maître d'œuvre et le service de la Police des eaux ; la capacité du bassin de rétention des eaux pluviales devra être augmentée.

\*\*\*

M Despax demande si le logement occupé par M Remy a été vidé et remis à la location.

M Cot répond que non. Ce logement est trop vétuste.

\*\*\*

M Despax signale que le chemin piétonnier situé à la Ramondère, au niveau du 1er lotissement Toit Familial, n'est plus utilisable en raison de la végétation.

M Cot répond qu'il en a informé le Toit Familial ; ce piétonnier est en indivision et son entretien est à la charge des propriétaires. Il conviendrait que les propriétaires en demande la rétrocession à la commune.

\*\*\*

M Despax rappelle que Lombez n'a pas la MSAP (Maison Service au Public). Lombez serait retenu commune bourg-centre dans le cadre de Gers Solidaire. « Est-ce que Lombez est prêt à se battre pour garder ce projet ? ».

M Cot répond que des discussions ont déjà eu lieu avec les services du Conseil Départemental afin que le projet Gers Solidaire soit basé sur la commune de Lombez. A ce titre, dans le projet départemental, Lombez est bien retenu en tant que commune d'accueil. Une réunion de présentation sera organisée en janvier prochain ; toutes les associations caritatives seraient regroupées dans ce dispositif.

Mme Beyria estime qu'il conviendra de conserver des permanences sociales et la PMI dans les locaux de l'ancienne gendarmerie.

M Cot répond qu'il a obtenu la garantie du Département pour le maintien de ces permanences des services sociaux (courrier adressé à la mairie à ce sujet).

M Despax plaide pour que Lombez accueille Gers Solidaire.

M Cot répond, qu'en général, les activités Gers Solidaire sont hébergées dans les MSAP. Lombez sera la seule commune à accueillir Gers solidaire sans avoir de MSAP ; cela pour préserver l'équilibre social entre Lombez et Samatan.

\*\*\*

M Despax informe M Cot que l'association « Emmaüs » est intéressée pour créer une antenne à Lombez.

### **13. Proposition achat presbytère**

M le Maire informe l'assemblée que cette proposition faite le 03 octobre dernier a été suivie d'un désistement reçu par mail du 23 novembre (proposition d'achat au prix de 80 000€)

Mme Caille tient à souligner qu'il sera difficile de vendre cet immeuble à un prix supérieur à 80 000€.

### **14. Attribution d'un fonds de concours à la communauté de communes du Savès**

M le Maire informe le conseil de la demande de la Région concernant l'instruction de notre dossier pour l'attribution d'une subvention pour le projet « rénovation de la piscine municipale » : produire la décision d'attribution d'un fonds de concours par la communauté de communes pour ce projet d'intérêt supra-communal.

Afin que la communauté de communes puisse délibérer favorablement, M le Maire propose que la commune attribue un fonds de concours d'un montant de 5 000 € pour participer au financement de travaux de réfection de voirie réalisé par la C C Savès.

Le conseil municipal approuve le versement d'un fonds de concours d'un montant de 5 000€ pour participer au financement des travaux de réfection de voirie réalisé par la C C Savès.

|         |    |      |    |        |   |       |   |
|---------|----|------|----|--------|---|-------|---|
| Votants | 18 | Pour | 18 | Contre | 0 | blanc | 0 |
|---------|----|------|----|--------|---|-------|---|

### **15. Admission en non-valeur**

M le Maire expose à l'assemblée qu'il convient d'admettre en non-valeur certaines recettes irrécouvrables.

Le conseil municipal :

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement,

- Approuve l'admission en non-valeur des recettes figurant sur l'état présenté pour un montant total de 159.02 € (droits de place)

|         |    |      |    |        |   |       |   |
|---------|----|------|----|--------|---|-------|---|
| Votants | 18 | Pour | 18 | Contre | 0 | blanc | 0 |
|---------|----|------|----|--------|---|-------|---|

La séance est levée à 00 h 15